

Commune de Montségur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 38-21

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 6

Votants 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

L'an **DEUX MILLE VINGT et UN, le 28 novembre.**, à 18h le conseil municipal de la commune de **MONTSÉGUR** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas DIGOUDÉ, maire.

Date de convocation du Conseil : 25 novembre 2021

Présents : Madame Séverine BONNET, Messieurs Bernard ALLIEU, Nicolas DIGOUDÉ, Jérôme LAGARDE, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA.

Absents : Geneviève ALBOUY (excusée), Camille ARGIRAKIS (excusée), Cyrille DELMAS (excusé, procuration à Charlie OLIVIER), Sébastien MOUNIÉ (excusé, procuration à Séverine BONNET), Didier TRÉMOLIÈRES (excusé).

Secrétaire de séance : Charlie OLIVIER.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET : Subventions aux associations année 2021.

Le Maire informe les conseillers qu'il a été prévu sur le budget primitif du budget général 2021 au chapitre 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres » une somme de 5000€.

Le Maire demande au conseil de désigner les associations bénéficiaires de ces subventions ainsi que la répartition des sommes.

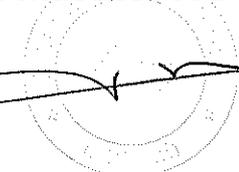
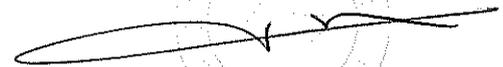
Où l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, le conseil fixe le montant des subventions et charge Monsieur le maire de procéder aux mandatements suivants :

	<u>2020</u>	<u>Demandé</u>	<u>2021</u>
- Arts Montségur	700.00 €	1000.00€	700.00€
- Comité des animations Montségur	3000.00€	3000.00€	1700.00€
- ACCA	440.00€	600.00€	340.00€
- Cercle Occitan du Pays d'Olmes	180.00€	300.00€	180.00€
- Musicalitat	180.00€	300.00€	180.00€
- Coopérative scolaire de Montferrier	250.00€	250.00€	300.00€
- Coopérative scolaire de Villeneuve	250.00€	250.00€	300.00€
TOTAL DES SUBVENTIONS			3700.00€

Ainsi fait et délibéré à Montségur les jour, mois, an susdits.

Certifié exécutoire par Nicolas DIGOUDÉ, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 06/12/2021 et de la publication le 06/12/2021.

Le maire
Nicolas DIGOUDÉ



Commune de Montségur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 39-21

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 6

Votants 8

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 1

L'an **DEUX MILLE VINGT et UN**, le **28 novembre.**, à 18h le conseil municipal de la commune de **MONTSEGUR** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas DIGOUDÉ, maire.

Date de convocation du Conseil : 25 novembre 2021

Présents : Madame Séverine BONNET, Messieurs Bernard ALLIEU, Nicolas DIGOUDÉ, Jérôme LAGARDE, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA.

Absents : Geneviève ALBOUY (excusée), Camille ARGIRAKIS (excusée), Cyrille DELMAS (excusé, procuration à Charlie OLIVIER), Sébastien MOUNIÉ (excusé, procuration à Séverine BONNET), Didier TRÉMOLIÈRES (excusé).

Secrétaire de séance : Charlie OLIVIER.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET : Suppression d'emploi

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu notamment son article 34 stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité qui fixe ainsi l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des emplois ;

Monsieur le Maire expose au Conseil que par la délibération n 69-20 du 28 décembre 2020, la municipalité a recruté un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Cet agent assure des fonctions d'agent technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 25h et des fonctions d'agent administratif à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 5h.

Pour un total de 30h hebdomadaire.

La situation sanitaire et l'impact économique que cela a eu sur notre commune nous oblige à ne pas renouveler ce contrat et à supprimer cet emploi par mesure d'économie.

En outre, s'agissant d'un emploi non permanent pourvu par un contractuel, la consultation du Comité technique ne s'impose pas.

Monsieur le Maire explique aux membres de l'Assemblée délibérante qu'il convient également de supprimer du tableau des effectifs un poste d'adjoint technique cat C 25H et un poste d'adjoint administratif cat C 5H fondés sur l'intérêt du service par soucis d'économie.

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

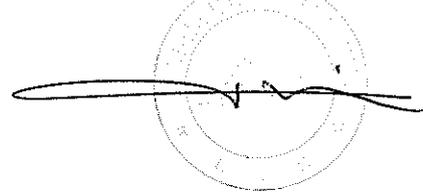
APPROUVE le non renouvellement du contrat d'un agent de droit public sur un emploi non permanent par mesure d'économie.

APPROUVE la suppression d'un poste d'adjoint technique cat C 25H et un poste d'adjoint administratif cat C 5H sur l'intérêt du service par soucis d'économie.

Ainsi fait et délibéré à Montségur les jour, mois, an susdits.

Certifié exécutoire par Nicolas DIGOUDÉ, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 06/12/2021 et de la publication le 06/12/2021.

Le maire
Nicolas DIGOUDÉ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoirs devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Commune de Montségur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 41-21

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 6

Votants 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

L'an **DEUX MILLE VINGT et UN, le 28 novembre.**, à 18h le conseil municipal de la commune de **MONTSEGUR** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas DIGOUDÉ, maire.

Date de convocation du Conseil : 25 novembre 2021

Présents : Madame Séverine BONNET, Messieurs Bernard ALLIEU, Nicolas DIGOUDÉ, Jérôme LAGARDE, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA.

Absents : Geneviève ALBOUY (excusée), Camille ARGIRAKIS (excusée), Cyrille DELMAS (excusé, procuration à Charlie OLIVIER), Sébastien MOUNIÉ (excusé, procuration à Séverine BONNET), Didier TRÉMOLIÈRES (excusé).

Secrétaire de séance : Charlie OLIVIER.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET : Achat d'une saleuse.

Monsieur le Maire expose au Conseil que la saleuse appartenant à la commune doit être remplacée au vu son état général.

Après conseil auprès de professionnels, un modèle semble adapté à notre tracteur et à la bonne utilisation sur les passages étroits de notre commune.

Modèle MAJAR Type EM3PG200 Modèle très robuste

Modèle 3 points cuve de 200L

Option : Plateau et pale inox
Limiteur d'épandage
Agitateur de sel

Deux devis ont été réalisés auprès de deux fournisseurs qui ont répondu pour une somme équivalente de 1027 € HT.

Où l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, le conseil

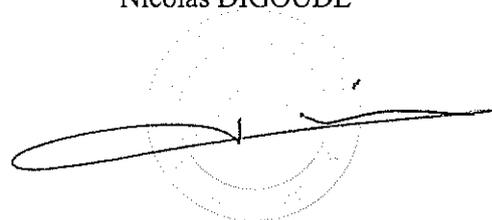
APPROUVE l'achat d'une saleuse MAJAR Type EM3PG200.

CHARGE Monsieur le Maire de signer le bon de commande à la société SASU BEDETTI.

Ainsi fait et délibéré à Montségur les jour, mois, an susdits.

Certifié exécutoire par Nicolas DIGOUDÉ, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 06/12/2021 et de la publication le 06/12/2021.

Le maire
Nicolas DIGOUDÉ



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2021

Le 28 Novembre 2021, à 18 heures, le Conseil municipal de MONT'SÉGUR s'est réuni en mairie à huis clos du fait du contexte sanitaire sous la présidence de Nicolas DIGOUDÉ, Maire.

Présents : Bernard ALLIEU, Séverine BONNET, Nicolas DIGOUDÉ, Jérôme LAGARDE, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA.

Absents : Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS, Didier TREMOLIÈRES, Cyrille DELMAS (excusé, procuration à Charlie OLIVIER), Sébastien MOUNIÉ (excusé, procuration à Séverine BONNET).

Date de la convocation : 25 novembre 2021

Secrétaire : Charlie OLIVIER

I- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

En l'absence d'observation, le compte-rendu du conseil municipal précédent est approuvé à la majorité.

Vote : 7 voix pour. 1 abstention.

II - DÉLIBÉRATIONS

Nous vous rappelons que l'intégralité des délibérations est consultable sur le site Internet de la commune.

1- Délibération pour les subventions aux associations pour l'année 2021

Pour l'année 2021, le Conseil Municipal a attribué les subventions aux associations, savoir :

Arts Montségur	700,00 Euros
Comité des animations Montségur	1.700,00 Euros
ACCA	340,00 Euros
Cercle Occitan du Pays d'Olmes	180 Euros
Musicalitat	180 Euros
Coopérative scolaire de Montferrier	300 Euros
Coopérative scolaire de Villeneuve	300 Euros
Total des subventions	3.700,00 Euros

A noter qu'il sera demandé pour l'année 2022 aux associations « Cercle Occitan du Pays d'Olmes » et « Musicalitat » de faire une activité pour tout le village de Montségur ou se mettre en rapport avec les autres associations pour faire une activité commune.

Vote : 8 voix pour. La délibération est validée.

2- Délibération pour la suppression d'emploi par souci d'économie

En raison des mesures sanitaires (confinement, limitation du nombre de personnes sur des lieux touristiques et pass-sanitaires) prises pour lutter contre la propagation du COVID-19 au cours de l'année 2021, Monsieur le Maire a exposé aux membres du Conseil Municipal l'impact économique sur le budget de cette année et a demandé de supprimer :

- le non renouvellement du contrat d'un agent de droit public sur un emploi non permanent par mesure d'économie ;
- et la suppression d'un poste d'adjoint technique catégorie C (25H) et un poste d'adjoint administratif catégorie C (5H) sur l'intérêt du service par soucis d'économie.

Vote : 7 voix pour et 1 abstention. La délibération est validée.

3- Délibération pour embaucher un vacataire pour le déneigement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose :

- le recrutement d'un vacataire pour le déneigement pour la période 2021 / 2022 ;
- de payer soixante (60) euros net la vacation qui correspond aux trois (3) heures de déneigement.

A noter que le gros tracteur devra être utilisé à la demande de Mr le Maire ou du Premier Adjoint.

Vote : 7 voix pour et 1 abstention. La délibération est validée.

4- Délibération pour acheter une saleuse

Afin de changer l'actuelle saleuse (problème de corrosion et vieillissement du matériel, le Conseil Municipal a examiné deux devis d'un même montant de 1.232,40 Euros TTC sur une saleuse de marque MAJAR Type EM3PG200 présentés par la société SASU BEDETTI et par la société ETS MARANDEL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a choisi le devis de la société SASU BEDETTI.

A noter que le Conseil Municipal a décidé d'accepter sur le devis présenté par la société SASU BEDETTI, savoir :

- l'option plateau et pale inox,
- l'option limiteur d'épandage,
- et l'option agitateur sel,

Pour la saleuse.

Vote : 8 voix pour. La délibération est validée.

III – TOUR DE TABLE

1- Colis de Noël

Le Conseil Municipal aborde la question de la composition des colis de Noël destinés aux Montséguriens et Montséguriennes âgés de plus de 70 ans et décide de renouveler son appel à des producteurs locaux.

2- SMDEA/Projet Accueil pied de Pog

Une réunion préparatoire a eu lieu le vendredi 26 novembre 2021 avec Monsieur le Maire, le Premier, les membres de la commission de l'Eau et avec la participation des anciens maires, Messieurs Robert FINANCE et Michel FRANCOIS, pour faire un point sur tous les échanges faits entre la Mairie et le SMDEA lors des deux derniers mandats.

Suite à cette réunion, Monsieur le Maire a exposé aux membres du Conseil Municipal la situation actuelle sur le dossier EAU avec le SMDEA.

Il apparaît que les travaux d'accueil au pied du Pog du Château doivent démarrer au plus tard au mois de février 2022. A défaut, le permis de construire sera annulé.

A ce sujet, Monsieur le Maire signale que le point d'accueil au pied du Pog du Château doit avoir l'adduction de la Fontaine d'Orgeac. En effet, ce point avait été indiqué dans le dossier de demande de permis de construire.

Il a été indiqué aux membres du Conseil Municipal qu'un projet de protocole entre la Commune de Montségur et le SMDEA sur l'utilisation de la fontaine d'Orgeac avait été préparé par Monsieur Robert Finance à l'époque.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de continuer à travailler ce projet de protocole et de le soumettre lors d'un prochain Conseil Municipal.

Lors des échanges entre Monsieur le Maire et le SMDEA, il a été signalé l'existence d'un projet en gestation pour la construction d'un château d'eau pour alimenter des hameaux limitrophes (Marou, Picaillous, Serrelongue et Benaix.).

Restera à la commune de définir les termes de l'acceptation d'un tel projet.

Faisant suite aux points ci-dessus exposés, Monsieur le Maire a attiré l'attention des membres du Conseil Municipal sur l'état actuel de la station d'épuration par le biais d'une projection des photos de ladite station.

Il apparaît très clairement que la station d'épuration est très mal entretenue et n'est plus aux normes par rapport à la réglementation actuelle notamment sur l'Eau et sur le Génie Civil.

Pour rappel, c'est le SMDEA qui est chargé de l'entretien et de la maintenance de la station d'épuration.

Compte-tenu de l'état de cette station, Monsieur le Maire va demander au SMDEA la remise aux normes de ladite station.

3- Convention de déneigement 2020/2021.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Département a versé un montant de 1.809 Euros correspondant à une rémunération prévue dans la convention de déneigement des routes départementales pour la période 2020 / 2021 (point évoqué lors du Conseil Municipal du 16 novembre 2020).

IV – QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur le Maire a informé qu'une réunion préparatoire pour l'inventaire du musée (matériels, etc...) aura lieu le vendredi 3 décembre 2021 à 18h30.

2. Après discussion, le Conseil Municipal a décidé de laisser les ampoules des lampadaires et les « étoiles de Noël » allumés pendant la période d'hiver.

3. Il a été signalé que Monsieur Didier GAILLARD a fait la vidange du petit tracteur vert appartenant à la Mairie.

4. Une formation sur le broyage aura bientôt lieu et des membres du Conseil Municipal vont y participer notamment Monsieur Didier TREMOULLIERES, Monsieur Lionel SEGUELA et Monsieur Cyriel GORY.

5. Monsieur le Maire a informé aux membres du Conseil Municipal la création d'un commerce louant des poupées de compagnie dites « d'amour » sur la commune de Montségur. Le commerçant a demandé à la Mairie qu'il soit référencé sur le site internet de la Mairie. Monsieur le Maire a indiqué qu'il s'opposait à cette demande et a rappelé que les référencements ne concernent que les activités de bouches, les artisans et les logeurs.

6. Concernant les dégagements de neige sur les cours privées, le Conseil Municipal décide que les cours appartenant à plusieurs propriétaires créent certaines problématiques pour le stockage de la neige poussée et des dégâts occasionnés par les tracteurs. De ce fait, ces cours ne seront plus traitées par la commune.

7. Monsieur le Maire donnera deux sacs de sel aux agriculteurs pour leur permettre de saler les chemins jusqu'aux stabulations.

8. La Mairie a remplacé :

- deux radiateurs électriques dans la maison louée à Monsieur Tristan BERGEROT ;
- et un radiateur électrique dans la maison louée à Monsieur Thierry BERGEROT.

9. La Mairie a changé les deux défibrillateurs installés sur le village (coût : 700 Euros).

10. Il a été signalé que Monsieur Jérôme LAGARDE a arrangé le Chemin du Ressec et a réparé l'épareuse.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL à 20h55

